

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015_12_10
id. 2275

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

REFORME ET ALIENATION DE GLISSIERES

Le Centre Technique Départemental propose de reformer vingt tonnes de glissières tordues et par conséquent inutilisables. Ces éléments proviennent de réparations suite à des accidents ou des remplacements pour mise aux normes. Il serait opportun de les proposer à la vente, en vue de leur destruction et du recyclage des matériaux.

Il y a lieu de procéder au préalable à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire.

Matériel destiné à la réforme :

Le tableau ci-après présente les éléments concernés. Aussi, il est proposé de les céder à une entreprise de récupération aux conditions économiques du marché. De plus, cet établissement s'engagera à venir récupérer les glissières au dépôt de la « Clare ».

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>Tonnage</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Glissières	CTD	20 Tonnes	-	Rebut

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide la réforme et la sortie de l'inventaire des glissières détaillées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à chercher une entreprise de récupération et à négocier avec elle l'enlèvement dans le but de destruction et recyclage.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC